


Volet B

Copie à publier aux annexes du **Moniteur belge**
après dépôt de l'acte au greffe

Hans et de Groot Perce
clerc d'office

Réservé
au
Moniteur
belge



15111297

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **23 JUL. 2015**

Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/08/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0459.671.320

Dénomination

(en entier) : **ATELIER D'ARCHITECTURE VAN OOST**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE CIVILE sous forme de SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : DREVE GUSTAVE FACHE 1 - 7700 MOUSCRON

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Transfert siège social

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/07/2015

Bureau

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien Van Oost, gérant.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les associés indiqués sur la liste de présence signée par eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance. Il résulte de la liste de présence que 750 parts sociales sont représentées. La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose que :

- 1 - La présente assemblée a pour ordre du jour : d'acter le transfert du siège social.
- 2 - Les associés étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'envoi de convocation.
- 3 - Chaque part sociale donne droit à une voix.

Constatation de la validité de l'assemblée

Tous les faits exposés par Monsieur de Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

- L'assemblée accepte le transfert du siège social à l'adresse suivante :

Avenue du Haureu, 1
7700 Mouscron

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée et procès-verbal dressé.

Damien Van Oost
Gérant